



Conseils pour constituer votre dossier artistique

Le dossier artistique est un recueil de vos travaux personnels.

Il doit :

- ✓ Refléter votre personnalité et traduire vos démarches, expérimentations et recherches plastiques multiples.
- ✓ permettre de mieux vous connaître et d'évaluer vos acquis en matières artistiques.

Quel type de travaux présenter ?

Des dessins, de la peinture, des photographies, des sculptures, des courts métrages, des images de synthèse 2D ou 3D, des travaux de compositing, de la stop motion, des planches de BD, ...

Sélectionner vos travaux

Quel que soit la nature de vos travaux, choisissez entre vingt et trente documents maximum.

Si vous souhaitez présenter un court métrage sélectionnez un passage qui vous permettra d'expliquer votre travail sur le film.

Les résultats de vos travaux de Compositing, de Photoshop ou de Matte Painting doivent être présentés accompagnés de vos éléments de travail ou images sources. Dans le cas de retouche d'une image, ou d'un fichier vidéo, (étalonnage, retouches, ajout ou retrait d'éléments...) présentez un comparatif « avant - après » mettant en avant le travail effectué.

Afin de nous permettre de juger vos travaux en images de synthèse 3D merci de prévoir des turn-around (ou tournettes) des éléments modélisés en wireframe, en occlusion et en rendu. Prévoyez une durée de turn-around de 250 images environ.

Les images terminées peuvent être présentées sous forme d'image fixe, ou de vidéo dans le cas de séquences animées.

Sur quel support ?

Vos documents papier doivent être facilement consultables. Rassemblez-les dans un carton à dessin ou dans un portfolio, par thème, par nature.

Ne déplacez pas vos sculptures pour l'entretien. Faites en des reproductions photographiques sur un fond neutre (noir ou blanc) et sous différents angles : face, profil et dos.

(Veillez à la qualité de ces photos, elles doivent permettre de juger votre travail de sculpture)

Vos travaux numériques doivent être présentés sur clef USB, DVD, CD, disque dur ou sur un appareil mobile, portable ou tablette, mais **pas de smartphone**.

Les images fixes devront être au format JPG et les vidéos au format QuickTime, compressées avec le codec H264 en qualité allant de 80% à 100%.

Attention nous ne disposons pas systématiquement de connexion Internet lors de nos entretiens. Prenez vos dispositions pour être autonome.